

<p><b>ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</b></p> <p><i>Nombre de membres :</i> En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 7 Procurations : 0</p> <p><i>Date de convocation :</i> 28 novembre 2025</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 05 décembre 2025</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</b></p> <p><b>Le quatre décembre deux mille vingt-cinq</b>, à 14 heures et 00 minutes, les membres du Bureau de l'Association Foncière, convoqués légalement, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Commune de Gennes, sous la présidence de Monsieur Jean Simondon, président de l'Association Foncière</p> <p><b>Etaient présents :</b> BEAUD Jean, CHOUFFE Jean-Claude, DACH Roger, GENILLOUX Jean-Pierre, GENILLOUX Philippe, HUGOT Jean-Pierre, SIMONDON Jean</p> <p><b>Excusés :</b> DDT du Doubs</p> <p><b>Procurations :</b></p> <p><b>Absents :</b> HIRCHI Céline, JANNIN Jean-François,</p> <p><b>Secrétaire :</b> Philippe GENILLOUX</p>
---	--

### **Délibération AFR 251202 : Décision Budgétaire Modificative**

Considérant l'opération liée à la cession d'une parcelle de l'Association Foncière, des opérations d'ordres sur le budget de l'Association Foncière doivent être intégrées, le bureau de l'Association Foncière après présentation décide à l'unanimité d'adopter une Décision Budgétaire Modificative du Budget (DM1) qui permet d'équilibrer les chapitres d'ordres en fonctionnement et investissement :

- dépense d'investissement de + 1 650 € au compte 204412 chapitre 041
- recette d'investissement de + 1 650 € au compte 2111 chapitre 041

Le Président  
Jean SIMONDON



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture